

Jean-Baptiste André Godin à Léon Magnier, 5 mai 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Magnier, Léon \(1813-1883\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (187,188)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Léon Magnier, 5 mai 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26654>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 mai 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Magnier, Léon \(1813-1883\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Godin adresse à Léon Magnier le compte-rendu d'une fête qui s'est tenue à Guise le 4 mai 1848 afin qu'il soit publié dans le journal de celui-ci [*Le Courier*]. Il lui signale qu'il en a envoyé une copie à Calixte Souplet ; il lui demande si l'article dépasse les limites d'une insertion gratuite et se dit prêt à payer dans le cas contraire « car les scandales que l'on a versés sur les phalanstériens ont besoin d'une réhabilitation ». Il prie Magnier de demander au *Guetteur* s'il devra quelque chose pour l'insertion.

Notes La fête évoquée par Godin se tient à Guise le 4 mai 1848, jour de la proclamation de la Deuxième République : « La troupe fraternisa avec le peuple dans un banquet offert à la ligne par la garde nationale. Les tables avaient été dressées en plein air sous une allée de marronniers et ne réunirent pas moins de quatre cent cinquante convives. Des chants républicains et nationaux s'y firent entendre et furent vivement applaudis. Un officier du 43e de ligne porta un toast à la garde nationale de Guise, concluant à l'union et à la fraternité de tous les membres de la république. M. Lépine, commandant de la garde nationale, depuis un grand nombre d'années, en porta un autre à l'union de l'armée et de la garde nationale. Un hymne patriotique composé par un citoyen de la ville, M. Godin-Lemaire, et décoré du titre de *La Guisienne*, y fut chanté pour la première fois sur l'air du chœur des *Girondins*, qui retentissait alors par toute la France. » (Pêcheur (abbé), *Histoire de la ville de Guise et de ses environs*, Vervins, Papillon, 1851, t. I, p. 416-417)

Mots-clés

[Fourierisme](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Doloy \[monsieur\]](#)

Œuvres citées

- [Le Courier, Saint-Quentin, 1840-1874.](#)
- [Le Guetteur, Saint-Quentin, 1831-1858.](#)

Événements cités [Fête pour la proclamation de la Deuxième République \(4 mai 1848, Guise\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Magnier, Léon (1813-1883)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriéisme
- Littérature
- Presse

Biographie Journaliste, poète et fouriériste français né en 1813 à Saint-Quentin (Aisne) et décédé en 1883 à Noyon (Oise). Léon Magnier dirige le journal *Le Courrier de Saint-Quentin* (Saint-Quentin, 1840-1874). Proche du mouvement fouriériste au début des années 1840, il s'en éloigne au début des années 1850 avant de se rallier à l'Empire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

avec m
1 mai

Monsieur Bourcier

je vous retourne sous ce pli le paixvoix
vous remarquerez que je tiens expressément ce
n'avoir le plaisir aucun fais pour cette affaire
par l'honneur de nos saluts

harm

Monsieur Godin

1^{er} mai par l'honneur de nous connue. avis que pour
me servir du montant de la aisonnée que
je vous ai rendue je vous la faire faire sur vous
valuer au 10 courant de la somme de fr 111
souhaiter l'annulation pour dette

2

1^{er} quentin

Monsieur Souplet

5 j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli le
compte rendu de la pte qui a eu lieu hier à Guise.
je serais heureux que vous le trouvassiez digne d'être
inséré dans les colonnes de votre estimable journal
à mon premier voyage à St Quentin j'irai
vous entretenir d'un roman que je pourrai vous
montrer qui peut trouver place dans les colonnes de
votre feuilleton

1^{er} quentin

agrez y^e de vous pr mes fraternelles salutations

5 Monsieur et ami Monsieur Magnier

je m'empresse de vous adresser le compte rendu de
la pte qui a eu lieu hier à Guise je crois
devoir vous présenter que j'en adresse une copie
à M. Souplet je voudrais avec plaisir que vous
puissiez y réservé une place dans vos colonnes si le
contenu passe les bornes ordinaires des vos insertions
gratuites je vous tiendrai compte de ce qui me concerne
car les scandales que l'on a vus sur les phalanstériens
ont besoin d'une réhabilitation

je ne m'oublie pas de faire cette proposition au Gentilhomme
vous m'obligeerez en y passant pour savoir si l'insertion

sera gratuite dans le cas contracté sauf que
je faire connaître à que, j'y devrai une note
et celle de M Dolci

après mon paternel document

Monsieur Lefebvre

Paris

5 mai

jei un tres pressant besoin de boulds en caisse de
40 millimètres sauf que mon voyage au cas par
la diligence il me faudra faire un mill
quatre cent vingt le pris

jei fait venir de nos arsenaux

Fredeval

10

parce que de fait je prie que vous la cause
me engage à vous adresser votre état de compte
à que je fais le pour
vous avay remis à M. le colonel
une caisse 90 apr 103 }
un pib 90 74 50 }
un à 69 54 50 } 123 5.50

il reste因而

1 caisse	1 metre	apr	113
1 ca	90		103
2 pib	a usage	apr	69.50
1 à	90 a pib		103.

414.00

vous avay donc donné pour la somme
de fr 224 sur laquelle je vous fais faire
remise de dix % soit fr 224
vos autres payements aboutent à fr 1364
tout me devry en copies en un moment 643
291750

sur cette somme de fr 643 ont quatre-vingt francs
rest à régler le transport duquel dont je n'ai pas encaissé
le pris sauf que il est possible de me faire
payer sur le quinze à une date que je vous
pris de me indiquer et de faire les fonds

votre serv